



Règlement Trophée Sarthe Nature

Article 1

Ce challenge est ouvert à tous hommes et femmes licenciés FFA et FSGT ainsi que les non licenciés. Sous condition que les licences et certificats médicaux soient à jour au moment de l'épreuve.

Article 2

Récompenses avec priorité aux licenciés

- FFA et FSGT : 4 premiers hommes et 4 premières femmes de chaque catégorie (Junior, Espoir, Séniors, Masters de 1 à 4)
- Non licenciés : Premier Homme et Première Femme de chaque catégories (Junior, Espoir, Séniors, Masters de 1 à 4)

Article 3

Le calendrier du trophée se base

Seules les organisations répertoriées dans ce présent règlement comptent pour ce challenge.

Nom du Trail	Ville	Date épreuve
Trail Nocturne de Montbraye	Parigné l'Evêque	Samedi 23 Février
Nat'Trail de Champagné	Champagné	Mercredi 1er Mai
Trail des Vallons	Semur en Vallon	Dimanche 12 Mai
Trail des Forges Claude Fortin	La Bazoge	Dimanche 9 Juin
Trail du Belvédère	Chemiré le Gaudin	Dimanche 30 Juin
Ronde des Alpes Mancelles	St Léonard des Bois	Dimanche 7 Juillet
La Nog'en Trail	Nogent le Bernard	Dimanche 25 Août
Trail des Bondes	Mulsanne	Dimanche 15 Septembre
Trail de la vallée d'Huisne	La Ferté Bernard	Samedi 5 Octobre

Article 4

Une grille de points est prédefinie, elle est établie en 3 catégories avec l'accord des organisateurs selon la distance et la difficulté du parcours.

- Catégorie A : Epreuves de plus 25 Km,
- Catégorie B : Epreuves entre 10 et 25 Km.
- Catégorie C : Epreuves de moins 10 Km ou 3ème épreuve de la journée.

Une même organisation ne peut avoir 2 épreuves dans une même catégorie. La seconde épreuve sera automatiquement déclassée dans la catégorie inférieure.

Se reporter à l'annexe 1 Grille des catégories des trail du challenge présent à la fin du règlement.

Article 5

Juniors : il faut avoir marqué des points sur 2 épreuves au choix.

Espoirs à Masters : il faut obligatoirement avoir marqué des points dans au moins 5 épreuves dont 1 en catégorie A ou B pour figurer dans le classement féminin ou masculin du challenge.

L'ensemble des épreuves stipulées à l'article 3 seront comptabilisés au classement du challenge.

Article 6

Tout athlète licencié FFA et FSGT doit impérativement être à jour de sa licence et tout athlète changeant de club devra présenter un justificatif de mutation avant le 1er Octobre. En cas d'un passage d'un statut de licencié à non licencié ou vice versa, les points déjà attribués ne seront pas cumulés.

Article 7

Pour tout athlète participant à 2 épreuves sur la même journée, seul le meilleur résultat sera comptabilisé.

Article 8

En cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés par celui qui aura réalisé le plus de catégories fortes.

Article 9

Récompenses diverses aux 4 premiers licenciés et seulement au premier non licenciés de chaque catégorie. Aucune autre récompense ne pourra être remise, si elle n'est pas validée par l'ensemble des organisations inscrites au trophée.

Article 10

L'attribution des points pour les licenciés hommes & femmes se fait sur les 50 premiers de chaque catégories (JU-ES-SE / MAS1 à MAS4).

L'attribution des points pour les non licenciés hommes & femmes se fait sur les 50 premiers de chaque catégories (JU-ES-SE / MAS1 à MAS4).

Se reporter à l'annexe 2 – Barème des points pour avoir plus de détails.

Article 11

Chaque organisation doit adresser avant le lundi soir suivant la date de l'épreuve les résultats des courses au challenge (TropheeSartheNature@outlook.fr) et au comité départemental d'athlétisme de la Sarthe (cd72athletisme@gmail.com).

Les classements du challenge seront diffusés sur le site internet du trophée Sarthe Nature au plus tard 8 jours après l'épreuve.

Pour toute réclamation, un délai de 8 jours après la diffusion des classements de ce challenge est accepté. Toute demande doit être adressée par mail à TropheeSartheNature@outlook.fr. Passé ce délai, les litiges ne seront plus pris en compte.

Article 12

Un concurrent peut être déclassé, si l'un des organisateurs constate le non-respect des règlements et chartes de l'épreuve et du trophée Sarthe Nature.

Article 13

Pour le respect des partenaires et des organisateurs, la présence à la remise des récompenses est obligatoire, sauf en cas de force majeur certifié (maladie ou contrainte professionnelle). Aucune récompense ne sera attribuée ultérieurement.

Pour le respect des clubs, les lauréats sont invités à revêtir les couleurs de leurs clubs.

Article 14

Tout concurrent participant sous un dossard non attribué à celui-ci, sans en avoir avisé l'organisation, sera automatiquement disqualifier de l'épreuve ainsi que du challenge pour le non-respect du règlement.

Article 15

La Coupe par équipe "Claude FORTIN" est comptabilisée sur le meilleur classement de chaque catégorie homme et femme. En cas de mutation de l'un des lauréats, les points seront attribués au club en cours de saison et non au nouveau club. Cette coupe est remise en jeu chaque année, elle sera définitivement attribuée au club l'ayant remporté 3 fois.

Annexe 1 – Catégorie des trails du challenge

Catégorie A	Nat'Trail Champagné	30 Km	Champagné
Catégorie A	Trail des Vallons	26 Km	Semur en Vallon
Catégorie A	Trail des Forges	32 Km	La Bazoge
Catégorie A	Trail des 2 Chateaux	32 Km	Mulsanne
Catégorie A	Trail de la vallée de l'Huisne	34 Km	La Ferté Bernard
Catégorie A	La Ronde des Alpes Mancelles	27 Km	St Léonard des Bois
Catégorie B	Trail Magic Monbraye	14 Km	Parigné l'Evêque
Catégorie B	Nat'Trail Champagné	16 Km	Champagné
Catégorie B	Trail des Vallons	16 Km	Semur en Vallon
Catégorie B	Trail des Forges Claude Fortin	15 Km	La Bazoge
Catégorie B	Trail du Belvédère	21 Km	Chemiré le Gaudin
Catégorie B	La Ronde des Alpes Mancelles	15 Km	St Léonard des Bois
Catégorie B	Nog'en Trail	19 Km	Nogent le Bernard
Catégorie B	Trail des Bondes	21 Km	Mulsanne
Catégorie B	Trail de la vallée de l'Huisne	16 Km	La Ferté Bernard
Catégorie C	Trail Nocturne de Montbraye	7 Km	Parigné l'Evêque
Catégorie C	Nat'Trail Champagné	8 Km	Champagné
Catégorie C	Trail des Vallons	7,5 Km	Semur en Vallon
Catégorie C	Course Nature des Forges	9 Km	La Bazoge
Catégorie C	Course Nature du Belvédère	11 Km	Chemiré le Gaudin
Catégorie C	Foulées de Narbonne	5,5 Km	St Léonard des Bois
Catégorie C	La Nog'en Trail	10 Km	Nogent le Bernard
Catégorie C	Trail de la vallée de l'Huisne	9 Km	La Ferté Bernard

Annexe 2 - Barème d'attribution des points

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
1	240	160	90
2	220	140	70
3	200	120	60
4	180	110	54
5	160	100	51
6	150	96	48
7	145	93	45
8	140	90	43
9	135	87	42
10	130	85	41
11	125	83	40
12	120	81	39
13	117	79	38
14	114	77	38
15	111	75	36
16	108	73	35
17	105	71	34
18	102	69	33
19	99	67	32
20	96	65	31
21	93	63	30
22	90	61	29
23	87	59	28
24	84	57	27
25	81	55	26
26	78	53	25
27	75	51	24
28	72	49	23
29	69	47	22
30	66	45	21
31	63	43	20
32	60	41	19
33	57	39	18
34	54	37	17
35	51	35	16
36	48	33	15
37	45	31	14
38	42	29	13
39	39	27	12
40	36	25	11
41	33	23	10
42	30	21	9
43	27	19	8
44	24	17	7
45	21	15	6
46	18	13	5
47	15	11	4
48	12	9	3
49	9	6	2
50	6	4	1